

Usine Beauseigneur : Seveso seuil Haut (16 mai 2017)

Deux maires découvrent que l'entreprise de la commune voisine est classée "Seveso seuil haut" depuis juin 2015.

L'usine Beauseigneur de Froidefontaine est classée depuis 2015 en Seveso seuil haut. Une réalité que les maires de Bourogne et Grandvillars ont découverte la semaine dernière lors de la préparation d'un exercice.



Jean-François Roost, maire de Bourogne, et Françoise Ravey, maire de Morvillars, pointent le manque d'information par les services de l'État du nouveau classement de l'entreprise Beauseigneur. Photo S. COULON

Jean-François Roost n'en démord pas. Le maire de Bourogne dénonce « un manque flagrant d'information de la part des services de l'État ». À côté de lui, Françoise Ravey, maire de Morvillars, se dit « solidaire ».

En cause, le classement Seveso seuil haut de l'entreprise Beauseigneur à Froidefontaine, entré en vigueur en juin 2015. Les deux élus l'ont, comme ils l'affirment, découvert la semaine dernière lors d'une réunion d'information pour le futur exercice qui permettra de tester le plan d'opération interne (POI) et le plan particulier d'intervention (PPI).

Les élus ont notamment été sollicités pour distribuer des plaquettes d'information aux habitants entrant dans le périmètre de « zone de danger » - « entre 60 et 70 foyers pour Bourogne », estime Jean-François Roost ; 345 habitants à Morvillars. « J'ai refusé de les distribuer », reconnaît le maire de Bourogne alors que Françoise Ravey les a réceptionnés en mairie et s'est engagée à faire de même. « Ce serait cautionner cette démarche de manque d'information et de communication », résume-t-elle

Ce changement de classement est intervenu à la suite d'une nouvelle directive Seveso 3 qui a reçu un accord institutionnel européen en mars 2012. Elle est entrée en vigueur en juin 2015. L'entreprise de Froidefontaine est passée de Seveso seuil bas à Seveso seuil haut du fait d'une quantité dépassant le seuil de produits « dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 », comme le précise l'arrêté préfectoral signé le 24 juin 2015. Or cet arrêté a été notifié aux services de l'État, au maire de Froidefontaine mais pas aux maires de Bourogne et de Grandvillars.

Un « très haut niveau de sécurité »

« Il n'y a pas eu de changement dans les activités de l'entreprise », précisent les services de la préfecture, qui notent aussi que cet exercice se fait maintenant du fait que « le PPI doit entrer en vigueur au 1er juin ». Ces mêmes services soulignent par ailleurs que « l'établissement a un niveau de sécurité très haut ».

Pour autant, les deux maires se posent des questions. « Est-ce que cela ne va pas déboucher sur d'autres expropriations », s'interroge Jean-François Roost, « comme c'est le cas avec le site Antargaz ». « Ne veut-on pas minimiser les risques ? », questionne François Ravey.

« Nous voulons pouvoir être clairs avec les habitants pour éviter toute mauvaise rumeur et inquiétude. Et pour cela, les services de l'État doivent être transparents avec nous », concluent les deux élus. « Il n'y a pas d'incidence sur les riverains », a assuré Sabine Oppiliart, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort.

Laurent ARNOLD

Un exercice jeudi matin

L'exercice PPI (pour plan particulier d'intervention) se déroulera jeudi 18 mai entre 9 h 30 et 11 h et simulera un incident au sein de l'entreprise située sur la RD23 à l'entrée de Froidefontaine en venant de Bourogne ou Morvillars. Pas d'inquiétude donc pour qui entendrait la sirène. « Cet exercice n'aura pas d'impact sur le fonctionnement des écoles », précisent les services de la préfecture. « Un périmètre de protection sera mis en place. Il pourrait entraîner de légers désagréments de circulation durant la tenue de l'exercice. »

Seveso 3 : de l'eau dans le gaz

L'usine Beauseigneur de Froidefontaine est classée depuis 2015 en Seveso seuil haut. Une réalité que les maires de Bourgogne et Grandvillars ont découverte la semaine dernière lors de la préparation d'un exercice.

Jean-François Roost n'en dément pas. Le maire de Bourgogne dénonce « un manque flagrant d'information de la part des services de l'État ». À côté de lui, Françoise Ravey, maire de Morvillars, se dit « solidaire ».

En cause, le classement Seveso seuil haut de l'entreprise Beauseigneur à Froidefontaine, entré en vigueur en juin 2015. Les deux élus l'ont, comme ils l'affirment, découvert la semaine dernière lors d'une réunion d'information pour le futur exercice (lire encadré) qui permettra de tester le plan d'opération interne (POI) et le plan particulier d'intervention (PPI).

Les élus ont notamment été sollicités pour distribuer des plaquettes d'information aux habitants entrant dans le périmètre de « zone de



Jean-François Roost, maire de Bourgogne, et Françoise Ravey, maire de Morvillars, pointent le manque d'information par les services de l'État du nouveau classement de l'entreprise Beauseigneur. Photo S. COULON

danger » - « entre 60 et 70 foyers pour Bourgogne », estime Jean-François Roost ; 345 habitants à Morvillars. « J'ai refusé de les distribuer », reconnaît le maire de Bourgogne alors que Françoise Ravey les a réceptionnés en mairie et s'est engagée à faire de même. « Ce serait cautionner cette démarche de manque d'information et de communication », résume-t-elle.

Ce changement de classement est intervenu à la suite d'une nouvelle directive Seveso 3 qui a reçu un accord institutionnel européen en mars 2012. Elle est entrée en vigueur en juin 2015. L'entreprise de Froidefontaine est passée de Seve-

seuil bas à Seveso seuil haut du fait d'une quantité dépassant le seuil de produits « dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 », comme le précise l'arrêté préfectoral signé le 24 juin 2015. Or cet arrêté a été notifié aux services de l'État et au maire de Froidefontaine mais pas aux maires de Bourgogne et de Grandvillars.

Un « très haut niveau de sécurité »

« Il n'y a pas eu de changement dans les activités de l'entreprise », précisent les services de la préfecture, qui notent aussi que cet exercice

se fait maintenant du fait que « le PPI doit entrer en vigueur au 1^{er} juin ». Ces mêmes services soulignent par ailleurs que « l'établissement a un niveau de sécurité très haut ».

Pour autant, les deux maires se posent des questions. « Est-ce que cela ne va pas déboucher sur d'autres expropriations », s'interroge Jean-François Roost, « comme c'est le cas avec le site Antargaz ? ». « Ne veut-on pas minimiser les risques ? », questionne François Ravey.

« Nous voulons pouvoir être clairs avec les habitants pour éviter toute mauvaise rumeur et inquié-

Un exercice jeudi matin

L'exercice de sécurité civile visant à mettre en œuvre et à tester les dispositions prévues dans le plan particulier d'intervention (PPI) se déroulera jeudi 18 mai entre 9 h 30 et 11 h au sein de l'entreprise située sur la RD23 à l'entrée de Froidefontaine en venant de Bourgogne ou Morvillars. Il « permettra de tester le plan élaboré par le service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture en lien avec les services de l'État concernés, les services de secours et le dirigeant de l'entreprise », éclaire la Préfecture.

Pas d'inquiétude, donc, pour qui entendrait la sirène. « Cet exercice n'aura pas d'impact sur le fonctionnement des écoles », précise encore la Préfecture. « Un périmètre de protection sera mis en place. Il pourrait entraîner de légers désagréments de circulation durant la tenue de l'exercice. »

Et pour cela, les services de l'État doivent être transparents avec nous », concluent les deux élus. « Il n'y a pas d'incidence sur les riverains », a assuré Sabine Oppiliart, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort.

Laurent ARNOLD

« Il n'y a pas d'incidence sur les riverains »
Sabine Oppiliart,
directrice de cabinet du
préfet du Territoire de
Belfort

Etablissements Beauseigneur classés en Seveso seuil haut : un message adressé aux candidates aux législatives.

Jean-François Roost maire de Bourgogne et Françoise Ravey maire de Morvillars ont adressé un message aux candidates aux prochaines élections législatives.

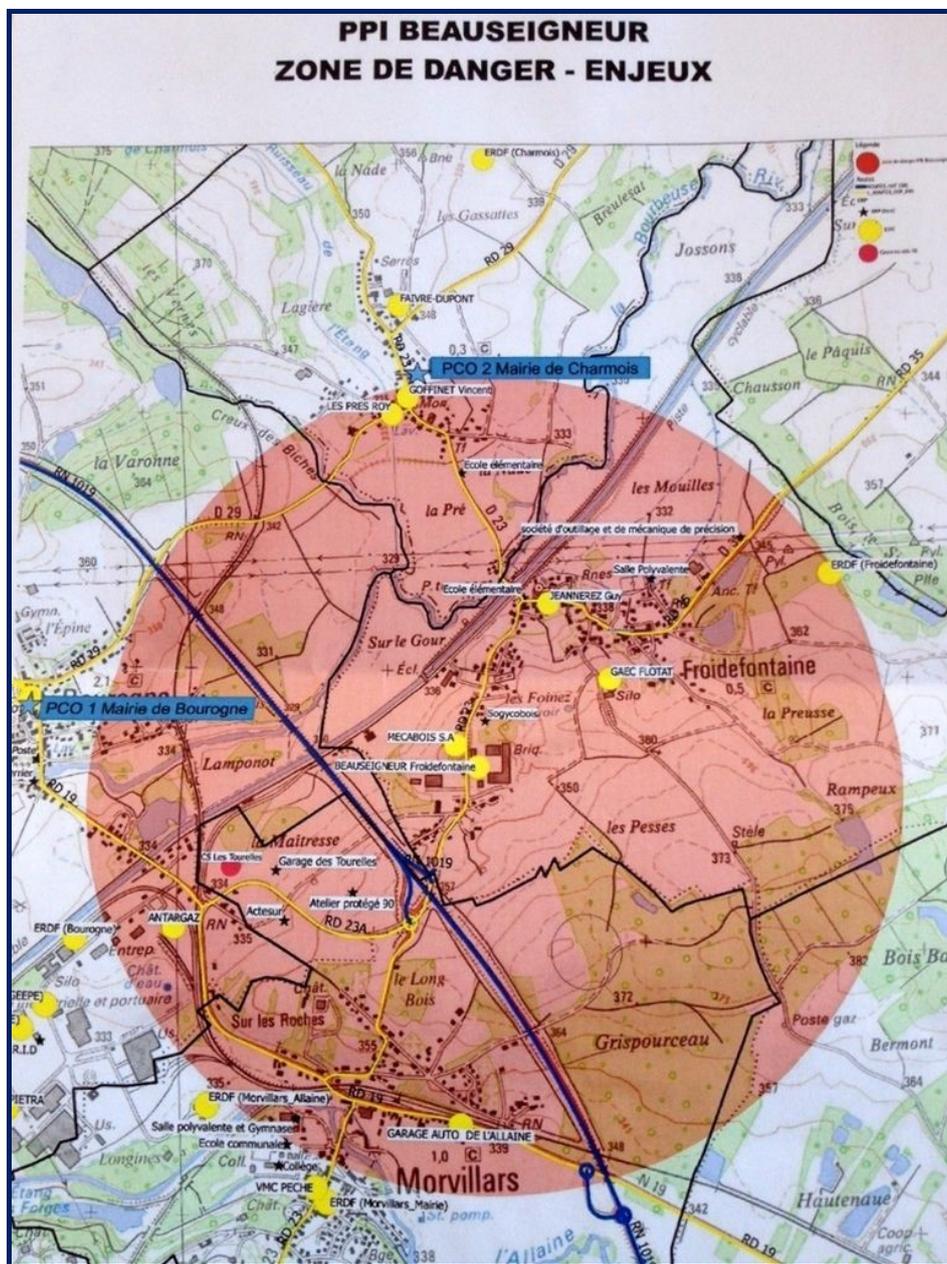
« Au détour d'une réunion mardi 10 mai de la Préfecture au sujet du PPI (plan particulier d'intervention) des établissements Beauseigneur sis à Froidefontaine, les maires des communes impactées ont été informés pour la 1^{ère} fois du passage de l'usine en site SEVESO seuil HAUT, au détour d'un exercice de simulation incendie qui aura lieu jeudi 18 mai.

Ce classement daterait de 2015, nous n'en avons jamais rien su. Le site de la DREAL indique toujours un seuil bas.

Les maires ont reçu un document « confidentiel » sur la zone de danger qui s'étend sur 4 villages ainsi que des plaquettes de mesures à prendre en cas d'accident majeur. La Préfecture nous demande de les distribuer ce que nous refusons.

Nous avons fait une déclaration à la presse ce lundi matin 15 mai (en ligne sur le site de l'Est Républicain) sur le déficit d'information et les interrogations sur les risques et les conséquences.

Jean-François Roost et Françoise Ravey vous sollicitent aux fins d'un positionnement public et vous invitent, à nos côtés, jeudi 18 mai de 9h30 à 11h30 lors de la simulation d'un risque majeur. D'avance merci de votre soutien ».



Alerte au chlore chez Beauseigneur (19/05/2017)

Exercice grandeur nature hier matin aux Établissements Beauseigneur, spécialisés à Froidefontaine (90) dans le conditionnement et la commercialisation de produits chimiques.



Une procédure précise pour pénétrer sur le site. Photos Sam Coulon



Les sapeurs-pompiers ont utilisé des tenues spéciales et des appareils respiratoires.

La sirène a mugé jeudi matin aux établissements Beauseigneur à Froidefontaine, site industriel classé Seveso seuil haut, qui conditionne et commercialise des produits chimiques. Dès 9 h 37, la préfecture du Territoire a activé le plan particulier d'intervention (PPRI). Motif : un incident survenu sur les installations a entraîné la formation d'un nuage de chlore.

« À l'heure qu'il est, nous ignorons son importance. Sans doute 800 kg de gaz dans l'atmosphère » déclare le chef d'entreprise Jean-Paul Saugier. À leur arrivée, les sapeurs-pompiers établissent un périmètre de sécurité de 300 m alentour. Le personnel est confiné. En préfecture, un centre opérationnel départemental (COD) dirigé par Sabine Oppiliart, directrice de cabinet, coordonne l'action des secours commandés à Froidefontaine par le lieutenant-colonel Christian Jeandemange, directeur adjoint du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Une lance « queue de paon »

« C'est ce qu'on appelle une bouffée de chlore. Le risque majeur, c'est l'intoxication, explique-t-il. À forte dose, le chlore est mortel. Il faut absolument l'empêcher de se répandre davantage dans l'atmosphère. Heureusement, c'est aussi un gaz particulièrement soluble. Un rideau d'eau permet de le transformer en acide chlorhydrique ».

Pour établir ce rideau d'eau, les sapeurs-pompiers équipés de combinaisons spéciales et d'appareils de respiration individuels (ARI) utilisent une lance dite « queue de paon » autorisant une aspersion à 180 °. L'acide chlorhydrique ainsi produit est ensuite pompé avec précaution.

À 11 h 10, la préfecture ordonnait officiellement la levée de cette intervention qui ne concernait heureusement qu'un exercice grandeur nature.

Il aura mobilisé sur le terrain vingt-cinq sapeurs-pompiers venus à bord de six véhicules, dont celui spécialisé dans les interventions chimiques. Il aura aussi permis de mettre à l'épreuve les procédures, du plan d'intervention, mais aussi de mettre le doigt sur quelques insuffisances à rectifier. C'est toute l'utilité d'un exercice.

Didier PLANADEVALL

Christophe Grudler demande, au Préfet, la mise en place d'une commission de suivi pour les Etablissements Beauseigneur (Le communiqué Christophe Grudler en intégralité)

Exercice Seveso à Froidefontaine : Chr. Grudler demande davantage de communication entre la préfecture et les élus locaux

Christophe Grudler a suivi ce matin, en compagnie des maires et adjoints de Froidefontaine, Charmois, Morvillars et Bourogne, un exercice "Seveso" organisé par la préfecture, la Dreal et le Sdis, au sein de l'usine Beauseigneur de Froidefontaine.

Cette société, qui est une belle réussite familiale, a été fondée en 1932 et emploie aujourd'hui plus de 40 personnes. Elle utilise de la javel pour ses process.

Si l'exercice s'est globalement bien passé, il apparaît nettement qu'il y a eu un déficit de communication entre la préfecture du Territoire de Belfort et les communes de Morvillars et Bourogne. Ces dernières viennent de découvrir le périmètre de protection, qui touche en partie leurs communes. Elles ignoraient également que l'usine Beauseigneur était passée d'un classement Seveso "bas" à un classement Seveso "haut", en raison de la modification des normes. "Il y a clairement un manque d'information, surtout pour les communes de Morvillars et Bourogne.

Je viens de saisir Monsieur le Préfet par courrier. Je suggère la mise en place d'une Commission de suivi de site, sur le périmètre des 4 communes, afin que les maires et les habitants disposent régulièrement des informations utiles. Elle pourrait se réunir une à deux fois par an.

La nouvelle réunion programmée par la préfecture le 22 juin ne doit pas être uniquement technique: elle doit permettre d'avancer dans le sens d'une meilleure information.", commente Christophe Grudler, qui entend suivre attentivement le dossier.

Les maires du secteur plutôt critiques (19/05/2017)



Dans l'usine, le lieutenant-colonel Jeandemange dialogue avec les maires.

Quatre maires du secteur ont assisté jeudi à la totalité de l'exercice. Françoise Ravey (Morvillars), Bernard Viatte (Froidefontaine), Jean-François Roost (Bourogne), Jean-Claude Hauteroche (Charmois) n'ont pas ménagé leurs remarques envers la préfecture.

Première critique : l'avertissement jugé trop tardif. Bernard Viatte affirme avoir reçu l'appel de la préfecture à 10 h 28, Jean-Claude Hauteroche à 10 h 46, Françoise Ravey à 10 h 49 : « Dans ces conditions, il est difficile de prendre des mesures pour prévenir nos populations » expliquent-ils.

Pour sa part, Bernard Viatte regrette que les routes voisines n'aient pas été fermées le temps de l'exercice, alors qu'elles l'auraient été en cas de véritable alerte : « Pour moi, on n'a pas vraiment joué le jeu dans les conditions réelles ».

Également relevé : « la sirène de l'usine inaudible au centre de secours des Tourelles, dont les sapeurs-pompiers seraient de toute façon confinés en cas d'alerte ».

Françoise Ravey a aussi souligné l'inexactitude des documents concernant le périmètre de l'exercice fournis par l'entreprise. Comme les autres maires, elle s'est dite « mécontente du manque de communication de la préfecture », Jean-François Roost ajoutant : « nos populations sont pourtant extrêmement sensibles à ces questions et nous interpellent ».

Exercice d'intervention suite à une fuite de produits chimiques chez Beauseigneur

Jeudi matin, un exercice d'intervention grandeur nature a été mis en place à Froidefontaine. Celui-ci avait pour but la simulation d'une fuite de produits chimiques dans les établissements Beauseigneur, classés Seveso 3 seuil haut, et l'intervention des pompiers et spécialistes dans la zone d'exclusion.



Photo Sam COULON

FROIDEFONTAINE

19/05/2017

**Exercice
d'alerte
au chlore chez
Beauseigneur**

Alerte au chlore chez Beauseigneur



Les sapeurs-pompiers ont utilisé des combinaisons spéciales et des appareils respiratoires.

Exercice grandeur nature hier matin aux Établissements Beauseigneur, spécialisés à Froidefontaine dans le conditionnement et la commercialisation de produits chimiques.

La strène a magi jeudi matin aux Établissements Beauseigneur à Froidefontaine, site industriel classé Seveso seuil haut, qui conditionne et commercialise des produits chimiques. Dès

9 h 37, la préfecture du Territoire a activé le plan particulier d'intervention (PPII). Motif : un incident survenu sur les installations a entraîné la formation d'un nuage de chlore.

« À l'heure qu'il est, nous ignorons son importance. Sans doute 800 kg de gaz dans l'atmosphère », déclare le chef d'entreprise Jean-Paul Saugier. À leur arrivée, les sapeurs-pompiers établissent un périmètre de sécurité de 300 m alentour. Le personnel est confiné.



Une procédure précise pour pénétrer sur le site. Photos Sam Coulon

En préfecture, un centre opérationnel départemental (COD) dirigé par Sabine Oppilant, directrice de cabinet, coordonne l'action des secours commandés à Froidefontaine par le lieutenant-colonel Christian Jaundomange, directeur adjoint du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Une lance « queue de paon »

« C'est ce qu'on appelle une bouffée de chlore. Le risque majeur, c'est l'irritation », explique-t-il. À forte dose, le chlore est mortel. Il faut absolument l'empêcher de se répandre davantage dans l'atmosphère. Heureusement, c'est aussi un gaz particulièrement soluble. Un rideau d'eau permet de le

transformer en acide chlorhydrique ».

Pour établir ce rideau d'eau, les sapeurs-pompiers équipés de combinaisons spéciales et d'appareils de respiration individuels (ARI) utilisent une lance dite « queue de paon » autorisant une aspiration à 180°. L'acide chlorhydrique ainsi produit est ensuite pompé avec précaution.

À 11 h 10, la préfecture ordonnait officiellement la levée de cette intervention qui ne concernait heureusement qu'un exercice grandeur nature.

Il aura mobilisé sur le terrain vingt-cinq sapeurs-pompiers venus à bord de six véhicules, dont celui spécialisé dans les interventions

chimiques. Il aura aussi permis de mettre à l'épreuve les procédures, du plan d'intervention, mais aussi de mettre le doigt sur quelques insuffisances à rectifier. C'est toute l'utilité d'un exercice.

Didier PLANADEVALL

800 kg

de chlore dans l'atmosphère : c'est le scénario envisagé par la préfecture et la DREAL pour cet exercice.

Les maires du secteur plutôt critiques



Dans l'usine, le lieutenant-colonel Jaundomange dialogue avec les maires. Photo DP

Quatre maires du secteur ont assisté jeudi à la totalité de l'exercice. Françoise Ravay (Morvillars), Bernard Vlatte (Froidefontaine), Jean-François Roost (Bourgnie), Jean-Claude Hauteroche (Charmois) n'ont pas ménagé leurs remarques envers la préfecture.

Première critique : l'avertissement jugé trop tardif. Bernard Vlatte affirme avoir reçu l'appel de la préfecture à 10 h 28, Jean-Claude Hauteroche à 10 h 46, Françoise Ravay à 10 h 49 : « Dans ces conditions, il est difficile de prendre des mesures pour prévenir nos populations », expliquent-ils.

Pour sa part, Bernard Vlatte regrette que les routes voisines n'aient pas été fermées le temps de l'exercice, alors qu'elles l'auraient

été en cas de véritable alerte : « Pour moi, on n'a pas vraiment joué le jeu dans les conditions réelles ».

Également relevé : « la strène de l'usine inaudible au centre de secours des Tourelles, dont les sapeurs-pompiers seraient de toute façon confinés en cas d'alerte ».

Françoise Ravay a aussi souligné l'inexactitude des documents concernant le périmètre de l'exercice fournis par l'entreprise. Comme les autres maires, elle s'est dite « mécontente du manque de communication de la préfecture », Jean-François Roost ajoutant : « nos populations sont pourtant extrêmement sensibles à ces questions et nous interpellent ».

D.P.